

En début d'année, le directeur général de la sécurité civile, Alain Thirion, a officialisé le retrait des sept Tracker de la flotte aérienne, conçue pour les feux de forêts. Le Tracker - un avion bombardier d'eau ou de produit retardant - aurait dû être retiré du service en 2008. Un programme de révision technique de grande ampleur a cependant été lancé afin de le maintenir en activité jusqu'en 2020. Une panne sur le train d'atterrissage de l'un de ces appareils, en septembre 2019 à Béziers, a précipité les choses.

Chaque année, deux avions de ce type quittaient la base de Nîmes pour s'installer en Corse durant l'été, précisément à Solenzara. Cette année, il faudra faire sans eux.

Deux Canadair seront tout de même positionnés à Ajaccio pour la saison feux de forêts 2020. « Il y a effectivement deux Canadair basés en Corse mais en réalité il y a un roulement avec trois appareils pour respecter le temps de vol et les maintenances », précise-t-on du côté de la sécurité civile, en assurant que la politique reste inchangée concernant ces moyens. Les deux services d'incendie et de secours (Sis) de l'île disposent également d'un hélicoptère

bombardier d'eau chacun. Néanmoins, l'absence des Tracker reste un véritable coup dur pour les acteurs du secours incendie. Selon ces professionnels, les avions bombardier d'eau sont particulièrement efficaces pour « le guet aérien armé ». Cette tactique permet de réaliser « des patrouilles préventives au-dessus des zones sensibles pour repérer les dépôts de feu et intervenir immédiatement en cas de feux naissants », selon les documents officiels du ministère de l'Intérieur. Ce principe d'anticipation est une priorité.

Des mesures d'ici la mi-juin

Depuis le retrait des Tracker, la direction générale de la sécurité civile planche sur « des mesures compensatoires ». « Elles devraient être annoncées prochainement », assure Michaël Bernier, chef de la communication de la sécurité civile. La Corse, comme les autres départements du sud de la France où la pression incendiaire est importante, devrait bénéficier de ces mesures. Selon nos informations, elles pourraient être développées par le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, d'ici la mi-



Les Tracker sont des avions bombardier d'eau ou de produit retardant.

ARCHIVE CM

juin dans le cadre de son intervention liée à la campagne feux de forêts 2020. Dans ce contexte, le préfet de Corse, Franck Robine, n'a pas souhaité réagir. Il semble néanmoins que tout est mis en œuvre pour que la Corse soit dotée correctement.

Le Sis 2A envisage d'ailleurs de louer un deuxième hélicoptère bombardier d'eau pour pallier l'absence des Tracker. Cette solution est soumise à une validation de la Collectivité de Corse qui sera en charge du potentiel

financement. « Nous avons fait la demande, mais, quoi qu'il arrive, nous nous adaptons et nous ferons en fonction des mesures compensatoires », assure le colonel Bruno Mastracci, directeur du Sis 2A. Le Sis 2B n'a pour l'heure fait aucune demande en ce sens. « Notre hélicoptère est basé à Corte, souligne le directeur adjoint du Sis 2B, le colonel Jean-Jacques Peraldi. C'est donc un positionnement stratégique pour nous concernant la lutte contre les feux de forêts. »



La flotte aérienne de la direction générale de la sécurité civile compte deux Dash supplémentaires, soit quatre en tout.

PHOTO XAVIER GRIMALDI

Le débroussaillage en prévention

La direction générale de la sécurité civile précise par ailleurs que « deux avions Dash 8 q 400 MR sont venus compléter la flotte cette année ».

Il y en a désormais quatre sur le territoire national. Ces avions ont une capacité plus importante que les Tracker. Ils sont également plus rapides et peuvent parcourir des distances plus importantes. Est-ce que le positionnement

dans l'île de l'un de ces Dash pourrait être la « mesure compensatoire » de la Corse ? À ce stade, cette solution n'a pas été évoquée officiellement.

Si des mesures sont attendues, les secouristes tiennent à rappeler, aujourd'hui plus que jamais, l'importance de la prévention. Ils appellent alors à des actions individuelles de débroussaillage afin de protéger les zones qui se trouvent au plus près de la population.

JEANNE-F. COLONNA